



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Juin 2012

Date de la convocation 20 Juin 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, M. BAUDAILLIER Jean-Louis, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M. GOUTTES Gérard, M. SERRADJ Ahmed, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel MOUREZE : M. VALLAT Yves NEBIAN : M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain, M. CERET Hugues à M. LACROIX Jean-Claude, M. MARTINEZ Antoine à M. GAIRAUD Francis, Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. VENTRE Philippe à M. SAN MARTIN Bernard, M. LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p>

Objet : Règlement de formation du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur LACROIX indique aux membres du Conseil Communautaire que le règlement de formation est destiné à clarifier et définir les différentes règles dans lesquelles s'inscrivent les droits et obligations relatifs à la formation.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120627-2012-06-27-20-DE
Date de télétransmission : 12/07/2012
Date de réception préfecture : 12/07/2012

Ce document expose l'ensemble des dispositions, renseignements et conditions d'exercice de la formation au sein de la collectivité. Il constitue aussi un outil opérationnel interne de gestion des formations.

Le présent règlement de formation s'articule autour de deux objectifs principaux :

- Constituer un guide présentant les dispositifs de formation auxquels les agents peuvent accéder,
- Présenter les procédures et conditions d'exercice de la formation dans la collectivité.

Il doit permettre à chaque agent de connaître ses droits et obligations, ainsi que les interlocuteurs en matière de formation et sera porté à la connaissance de tous les agents.

Le Comité Technique Paritaire a été informé le 12 juin 2012 sur ce point.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX Jean-Claude, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de formation du personnel proposé par la Communauté de Communes du Clermontais tel que présenté et joint en pièce annexe

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.